DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 12 - 2014

L'an deux mille quatorze, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard JOURDAN Maire.

Etaient présents : Cécile PARET, Jean Michel PIASENTIN, Jean PICCHIONI, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Lionel REY, Jacques LESIMPLE, Pierre DEBOLLE, Bertrand GIRAUD, Véronique ORGNON, Valérie CORDIER, Nadège ROUSSEL, Anne TREGLOZE
Excusée : Catherine GUIGUET donne pouvoir à Anne TREGLOZE

I – RYTHMES SCOLAIRES :

La première période (septembre-octobre) s'achève et le déroulement des activités périscolaires s'est relativement bien passé.
Pour la deuxième période l'inscription des enfants pour le périscolaire se met en place en proposant des activités nouvelles par des intervenants (yoga, cirque, chorale etc..).
Une réflexion est lancée sur le rangement des cartables à la sortie de classe (15 h 15).
La fiche de poste du personnel communal intervenant à l'école devra être retravaillée et précisée pour chaque agent.

II – RECENSEMENT :

Le coordonnateur communal est Jean PICCHIONI.
Les deux agents recenseurs sont Maruska FONDARD pour le Village et en attente de désignation pour la Station.

III – FETE D'AUTOMNE :

Dimanche 9 novembre 2014 : vide grenier et potée préparée par les parents d'élèves
Réunion de préparation de la fête d'automne le mardi 21 octobre à 20 h.

IV – URBANISME :

Désengagement de l'Etat pour l'instruction des permis dès le 1er juillet 2015 ; la Communauté de Communes propose le recrutement de 4 personnes équivalent temps plein (en cours de réflexion).

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Associations Maires de France : motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat : 13 pour et 1 abstention.

- Projet de Mr Sylvain BERANGER dans le domaine agricole : bientôt dépôt d'un permis de construire pour rénover une grange à Champ Bouquet ; la Commune devra aider au niveau de l'alimentation en eau.

- Piste de fond : un aménagement d'une piste de fond est en cours de réflexion ; le chiffrage est de 12 600 € HT (travaux Y. PEILLARD) et le SIVOM serait le maître d'ouvrage. Il faut effectuer des coupes de bois sur les Adrets et Laval pour faire cette piste ; la recette pour la Commune des Adrets est de 2 800 € et de 2 000 € pour celle de Laval.
Les élus sont favorables au reversement de cette somme au SIVOM pour une participation aux travaux.
Le SIVOM quant à lui demandera une participation au titre de la réserve parlementaire et paiera la somme restante pour les travaux.

- Foyer de fond : un point sera fait sur le bâtiment lors d'un prochain Conseil par un élu.

- **OBJET : modification statutaire n° 8 de la CCPG n°1 – 12**
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment les articles 56 à 59 attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dite « GEMAPI » à compter du 1er janvier 2016 au plus tard,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16,
Vu les statuts de la CCPG modifiés,
Vu la délibération n°164 du Conseil Communautaire du 22 septembre 2014 portant prise de compétence GEMAPI et abattoirs
Considérant l'intérêt pour la CCPG d'exercer à partir du 1er janvier 2015 les compétences GEMAPI et abattoirs,
Considérant la nécessité pour les Communes membres de la CCPG de se prononcer sur l'exercice par l'intercommunalité de ces nouvelles compétences dans un délai de 3 mois suivant la délibération de la CCPG, faute de quoi l'avis sera réputé favorable,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le projet de modification statutaire proposé par la CCPG visant à la prise de compétence à compter du 1er janvier 2015 concernant :
la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telle que prévue par les articles 56 à 59 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,
les abattoirs d'intérêt communautaire comme énoncé par l'article L5215-201 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal par 6 voix pour et 8 abstentions approuve la modification statutaire n° 8 de la CCPG

CALENDRIER :

Fête d'automne le dimanche 9 novembre 2014

Goûter de Noël le samedi 13 décembre 2014 à 14 h 30 en Salle Pelloux

PROCHAIN CONSEIL LE 17 NOVEMBRE 2014